



DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DE POINTE-NOIRE

Compte rendu de la journée des partenaires du vendredi 2 août 2013

La journée des partenaires du vendredi 2 août 2013, s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire sous la présidence de Madame la Directrice Départementale des Douanes.

Après rappel des sujets débattus à la précédente journée des partenaires, il a été procédé à l'examen des questions suivantes :

- **Le problème de la vie chère**

Monsieur Alain BAKALA de TRANSLO a déploré le fait que malgré la mise en œuvre par la Douane des mesures de dégrèvement tarifaire décidées par le Gouvernement pour les produits de première nécessité, sur le marché on ne peut pas encore noter une baisse significative des prix à la consommation.

Monsieur BAKALA a fait observer que contrairement à une opinion largement répandue, la hausse des prix ne peut pas être expliquée par les dispositions douanières mais serait plutôt le résultat de l'action conjuguée de plusieurs facteurs, parmi lesquels :

- a. **Les prix pratiqués par la société Congo Terminal** dans le transfert des marchandises au Dépôt Douane. Ainsi, pour les conteneurs de 20', le prix est passé de 200.000 à 500.000 F CFA ; pour les conteneurs de 40', le prix est passé de 200.000 à 700.000 F CFA.
- b. **Les frais de surestaries** prélevés par les acconiers qui n'ont jamais baissé, alors qu'ils devaient être revus à la baisse en 2013.

Madame la Directrice a souhaité que les partenaires puissent avoir un espace de concertation avec les acteurs impliqués dans la chaîne logistique de dédouanement.

- **Le nouveau circuit de la déclaration au Bureau Principal Port et à la Division de la Surveillance**

Les partenaires ont fait part de leur satisfaction quant au nouveau circuit de la déclaration.

- **L'insuffisance des imprimantes au niveau du GUD**

Le Colonel Jean Pierre OBA a déploré l'insuffisance des imprimantes pour l'édition des BAE au niveau du GUD. Cette carence complique la tâche des inspecteurs et occasionne de la lenteur dans le traitement des déclarations.

Rappelant la disponibilité des machines au niveau de BUROTOP, le Colonel Donatien MVOUTOU, Chef du Service des Finances et du Matériel, a demandé aux inspecteurs des douanes évoluant au GUD de dresser un état de besoins à déposer au SEPI, afin qu'une solution soit trouvée.

- **Le fret maritime des véhicules**

Le Service Départemental de la Réglementation, le Bureau Principal Port et les partenaires ont fait savoir que les recherches sur les éléments d'appréciation du mode de calcul du fret maritime des véhicules n'ont toujours pas été finalisées.

- **Le faux et usage de faux sur les certificats d'assurance**

Madame la Directrice a informé les participants de l'audience qu'elle a accordée aux directeurs des sociétés d'assurance, qui sont venus l'informer de l'usage par les commissionnaires en douane de faux certificats d'assurance.

Elle a sévèrement mis en garde ceux qui useraient de faux documents pour le dédouanement des marchandises.

- **L'importation du sucre au Congo**

Suite à la saisie d'une importante quantité de sucre au Poste de Contrôle de Nzassi, Madame la Directrice a rappelé aux partenaires que l'importation du sucre au Congo est prohibée.

- **L'avis aux usagers relatif à la détérioration des installations du réseau d'adduction d'eau potable dans le Port**

Les participants ont été informés de la publication le 17 juillet 2013 d'un avis aux usagers par le Directeur Général du Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN).

Tout en rappelant aux usagers que l'autorité portuaire a consenti d'énormes investissements pour la réhabilitation et l'extension du réseau d'adduction d'eau potable dans le Port, le Directeur Général du PAPN attire leur attention sur la détérioration des bouches, poteaux d'incendie et garde-fous de protection provoquée par les chauffeurs.

Il les invite donc les usagers à sensibiliser leurs chauffeurs sur l'importance de ces installations, qui doivent être respectées.

- **Le manque de registres au niveau du GUD**

Monsieur Franklin BONGO de la société SDV Congo a signalé le manque de registres au niveau du GUD, qui rend difficile le suivi des déclarations entre le GUD et le Bureau Principal Port.

Madame la Directrice a pris acte de cette préoccupation et a demandé aux inspecteurs du GUD et du Bureau Principal Port de se rapprocher de la Direction Départementale pour qu'une solution soit trouvée de toute urgence.

- **La libération des déclarations faisant l'objet de poursuites contentieuses**

Un participant a déploré le refus par les inspecteurs du Bureau Principal Port de libérer des déclarations faisant l'objet de poursuites contentieuses, pour lesquelles les transactions dressées ont été revêtues de la reconnaissance du service.

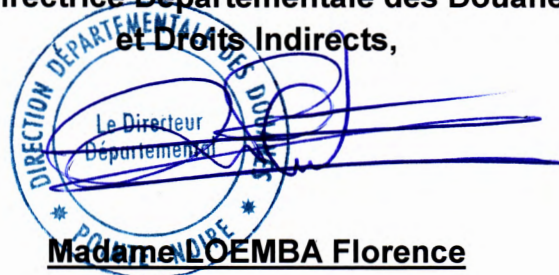
Répondant à cette préoccupation, Madame la Directrice a demandé à l'intéressé de se rapprocher du Chef du Bureau Principal Port.

- **Les difficultés techniques de validation des déclarations des marchandises à plusieurs régimes, couvertes par une seule AV**

Monsieur Camille PEA MENGA BONGOU, Chef de Section au SEPI et Administrateur de la base de données SYDONIA, a fait savoir que la solution consiste dans la souscription d'une IM7 virtuelle, qui sera apurée par plusieurs régimes.

Commencée à 9H15, la réunion a pris fin à 10H55.

**La Directrice Départementale des Douanes
et Droits Indirects,**



Madame LOEMBA Florence